



## BAREME DES HONORAIRES

En sus Tva au taux en vigueur de 20%



<b>HONORAIRES TRANSACTION – VENTE PARTICULIERS</b> Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation	<b>HONORAIRES TRANSACTION – VENTE PROFESSIONNELS</b>
<b>HONORAIRES TRANSACTION – VENTE PARTICULIERS</b> <i>Selon le décret n°2014-890 du 1er Août 2014 paru au JO le 6 Août et applicable le 15 Septembre 2014</i>  Visites, constitution du dossier, rédaction de bail <b>8 €/m2</b> Réalisation état des lieux d'entrée <b>3 €/m2</b> Entremise et négociation <b>Forfait 80 €</b> Parking ou garage (à la charge du preneur) <b>60 € TTC</b> Avenant au bail (à la charge du preneur) <b>150 € TTC</b>  <b>Ces frais sont facturés à chacune des parties au bail</b>	<b>HONORAIRES TRANSACTION – VENTE PROFESSIONNELS</b>  <b>Immeubles professionnels, commerciaux et industriels</b> <b>12% TTC</b> (soit 10% HT)  <b>Fonds de commerce, cession de bail</b> <b>12% TTC</b> (soit 10% HT) ou forfait de 6 500 € HT  <b>HONORAIRES LOCATION PROFESSIONNELS</b>  <b><u>Mise en location comprenant</u></b> : Visites, publicités, recherches et sélection des locataires, montage du dossier, étude et solvabilité, rédaction de bail et état des lieux, ...  12 % HT du loyer annuel hors charges 12 % HT du loyer annuel hors charges <b>avec un minimum de 1500 € HT</b>  <b>Ces frais sont facturés à chacune des parties au bail</b>  <b><u>Honoraires sur actes isolés</u></b> Rédaction de bail commercial ou professionnel <b>380 € HT soit 456 € TTC</b> Promesse de bail <b>380 € HT soit 456 € TTC</b> Avenant à bail <b>250,00 € HT soit 300 € TTC</b>

### **Dispositif de médiation des litiges de consommation**

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES, soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com).